

*Recours au Règlement*

**Le Président:** Le député doit admettre qu'il a eu toute la latitude possible. D'autres députés ont signalé qu'ils désiraient aussi participer à ce recours au Règlement. Je dois donc demander au député de conclure.

**M. Blaikie:** Monsieur le Président, en terminant, permettez-moi de dire qu'à moins que ce rappel au Règlement soit totalement hors de propos, je ne crois pas avoir dérogé du sujet.

**Le Président:** À l'ordre. La présidence n'a absolument pas voulu dire que ce rappel au Règlement était hors de propos. La présidence a entendu plusieurs arguments fort pertinents présentés par le député, mais je dois demander à nouveau au député de conclure; nous pourrions ensuite obtenir d'autres opinions relativement à ce rappel au Règlement.

**M. Blaikie:** Monsieur le Président, j'arrive à ma conclusion.

Ainsi, pratiquement tout dans la législation et les conventions vient appuyer notre demande d'être reconnus en tant que parti dans cette enceinte. Le seul précédent qui va à l'encontre de cette pratique est le traitement infligé au Bloc au cours de la dernière législature.

À ce stade-ci, je ne veux pas soulever la question de savoir si un parti formé entre deux élections à la suite de défections de membres de partis établis devrait profiter du même statut qu'un parti dont les membres se sont fait élire sous les couleurs de leur parti. Je n'ai pas l'intention de me lancer dans ce débat.

Ce que je tiens à dire, c'est que la décision d'accorder le statut de parti officiel devrait être basée sur une lecture claire de la législation et sur le très grand nombre de précédents appuyant notre prétention au statut de parti et non sur un précédent problématique allant lui-même à l'encontre de la tradition.

Je me bornerai à préciser ce que nous réclamons au juste, afin que vous sachiez parfaitement pourquoi j'interviens aujourd'hui.

Nous demandons premièrement que l'attribution des sièges soit modifiée, afin que nous puissions siéger en tant que parti, que notre chef reçoive les égards qui lui sont dus à titre de chef de parti et de membre du Conseil privé, et que nous figurions sur le plan publié de la Chambre en tant que néo-démocrates, comme c'est déjà le cas dans le hansard.

Nous voulons être traités comme un parti d'opposition durant la période des questions parce qu'à l'heure actuelle, on ne nous donne la parole que très rarement, on refuse systématiquement de nous permettre de poser des questions supplémentaires et on nous laisse toujours la dernière question.

Je voudrais signaler que, durant la dernière législature, le chef du Bloc obtenait régulièrement la parole durant la période des questions aux deux tiers environ de cette période. Je vous demande de vous reporter, par exemple, au hansard des 11 et 25 février, des 9 et 24 mars et du 4 mai 1993. Il est donc tout à fait clair que le chef du Nouveau Parti démocratique est traité d'une façon sans précédent depuis l'ouverture de cette session et qu'on devrait sérieusement envisager de modifier les choses à cet égard.

Pour vous aider à trancher cette question de façon éclairée, permettez-moi de revenir sur la décision du 6 novembre 1979 de M. Jerome qui figure à la page 1009 du hansard; voici ce qu'il a dit au sujet des droits des petits partis: «... ils ont le droit de participer à la période des questions comme n'importe quel groupe de cinq députés. Il n'est pas difficile de calculer mathématiquement que cinq députés ont droit à une proportion du temps de parole accordé aux membres des autres partis.»

Si nous appliquons le raisonnement de M. Jerome à la situation des députés néo-démocrates dans cette législature, ils auraient droit en gros à 8 p. 100 des questions de l'opposition puisqu'ils représentent 8 p. 100 des députés de l'opposition. Selon mes calculs, au cours d'une semaine type, les députés de l'opposition posent quelque 125 questions, y compris des questions supplémentaires; nous devrions donc pouvoir en poser 10. Dans la pratique, vous ne nous permettez en moyenne que deux questions par semaine. Et parfois, vous ne nous laissez même pas poser une seule question, comme ce fut le cas la semaine du 11 avril; une seule fois, vous nous avez permis quatre questions.

Nous réclamons donc de pouvoir poser le nombre de questions auquel a droit un parti ayant neuf députés. Nous demandons également que notre chef suive le chef du Parti réformiste dans l'ordre de préséance, que nous puissions poser des questions supplémentaires et qu'on ne nous réserve pas toujours la dernière question.

• (1525)

Enfin, nous demandons qu'on nous traite en général comme doit l'être un parti selon le Règlement, et que vous vous entendiez avec les représentants de notre caucus, comme il est d'usage, pour faciliter les travaux de la Chambre. Mes collègues de mon parti et moi vous demandons de ne pas faire preuve de discrimination à notre égard pour la seule raison que nous n'avons pas franchi un seuil arbitraire d'une pertinence plus que douteuse, et dont certains présidents avant vous ne tenaient habituellement pas compte en ce qui concerne la procédure de la Chambre. Les annales parlementaires ne manquent pas de solutions de rechange.

Nous n'avons aucun doute que vous verrez le bien-fondé de notre requête et nous attendons avec impatience votre décision à ce sujet, ce qui ne veut pas dire que nous exigeons de vous une réponse rapide, monsieur le Président. Nous espérons cependant que, d'ici à ce que le Parlement reprenne ses travaux à l'automne, après les vacances d'été, il y aura eu des changements du genre de ceux que j'ai recommandés dans ce rappel au Règlement.

**Le Président:** Ce rappel au Règlement est certainement très important et c'est notamment pour cette raison que la présidence a laissé le député exprimer librement tous ses arguments.

D'autres députés souhaitent-ils intervenir? Je donne la parole au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, le député de Winnipeg Transcona m'a impressionné avec son exposé très compétent sur cette importante question.